

TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

BILAN
2024

PERSPECTIVES
2025

EN PARTENARIAT AVEC



*Le Tribunal Judiciaire de Strasbourg et le Parquet de Strasbourg
L'Agence Nationale du TIG et de l'insertion professionnelle
Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Bas-Rhin
La Protection Judiciaire de la Jeunesse du Bas-Rhin
La Préfecture du Bas-Rhin*

EDITO



Pia IMBS
Présidente de l'Eurométropole



Jeanne BARSEGHIAN
Maire de Strasbourg

En 2023, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg étaient fiers de célébrer les 40 ans de la mesure de Travail d'Intérêt Général (TIG) que nous accueillons depuis 2001 dans nos services, faisant de notre administration une pionnière en matière d'accueil en France.

En 2024, ce sont ainsi encore 113 mesures pour lesquelles notre administration a été saisie, pour un volume final de 7 061 heures effectivement réalisées, encadrées par une trentaine de tuteurs au sein de cinq services d'accueil.

Si la mesure de TIG a du mal à s'imposer nationalement comme mesure alternative à l'incarcération, en témoigne la diminution de 34% du nombre de mesures effectuées de 2015 à 2022, nous restons chacune d'entre nous des ferventes défenseuses de ces dispositifs qui ont fait leurs preuves et qui constituent un maillon essentiel de la prévention de la récidive.

Dans une période marquée par le besoin prioritaire de disposer de mesures alternatives à l'emprisonnement, avec une visée citoyenne et de réinsertion, les dispositifs de Travail d'Intérêt Général (TIG) et de Travail Non Rémunéré (TNR) conservent un sens tout particulier.

Notre administration se mobilise pleinement afin de poursuivre le développement de cet accueil au sein de nos services. L'augmentation des sites d'accueil sur le territoire métropolitain, grâce au travail important de l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de la Réinsertion Professionnelle des personnes placées sous-main de justice (ATIGIP), est également une excellente avancée.

Nous continuons de travailler à diversifier les services accueillants ces mesures, à recruter et à former de nouveaux tuteurs, mais aussi à œuvrer avec les services de la Justice, Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), pour organiser au mieux cet accueil au sein de la Ville et de l'Eurométropole. Nous tenons d'ailleurs ici à remercier l'ensemble des tuteurs volontaires qui accueillent ces personnes au quotidien.

Ainsi, en 2025, nous restons pleinement attachées à soutenir ces mesures alternatives à l'emprisonnement grâce à cet outil fondamental et incontournable en matière de prévention de la récidive et de la délinquance dont l'objectif est de faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des personnes, et nous nous engageons à ce que nos collectivités restent au rendez-vous de l'accueil des mesures TIG/TNR.



Sommaire

1. Le dispositif d'accueil des personnes en TIG et TNR dans la Collectivité

PAGES 10 À 18

Le guichet

Les places ouvertes et missions TIG/TNR dans la Collectivité

La formation au tutorat TIG en partenariat avec l'ATIGIP

La valorisation des tuteurs

Le parcours post TIG

Nouveauté 2024 : le contrôle de probité

2. Les chiffres clés

PAGES 19 À 28

Les 8 dernières années (2017/2024)

Zoom sur l'année 2024

3. Les actualités des partenaires : SPIP et PJJ

PAGES 29 À 31

4. Les perspectives 2025

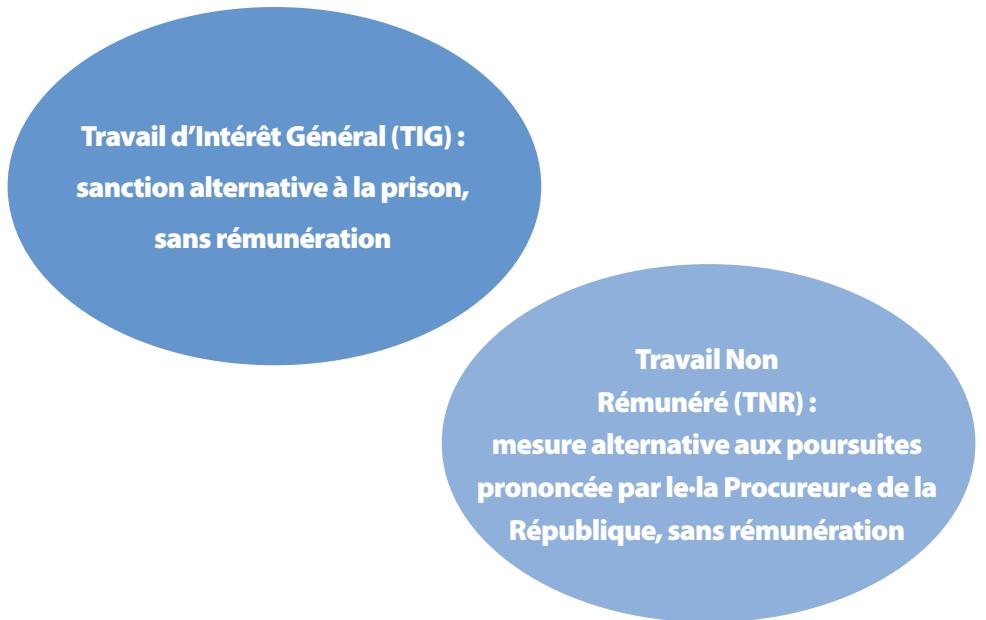
PAGES 32 À 33

】

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES PERSONNES EN TIG ET TNR DANS LA COLLECTIVITÉ

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg déclinent un dispositif d'accueil de personnes sous main de justice, condamnées à réaliser une mesure de Travail d'Intérêt Général (TIG) ou Travail Non Rémunéré (TNR) autour d'une procédure formalisée :

- Un guichet unique assuré par le service Prévention urbaine (0.5 ETP dédié), point d'entrée des saisines pour mesures TIG ou TNR de personnes majeures (via les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation du SPIP), ou mineures à partir de 16 ans (via les éducateurs de Protection Judiciaire de la Jeunesse – PJJ).
- Une mise en relation individualisée avec un tuteur volontaire ;
- Des missions diversifiées et adaptées au cadre de ces deux mesures pénales et au besoin du service accueillant ;
- Un accompagnement et une valorisation des tuteurs engagés, par la formation et le versement depuis 2020, d'une prime au tutorat intégrée au RIFSEEP des agents.



Travail d'Intérêt Général (TIG) :
sanction alternative à la prison,
sans rémunération

Travail Non
Rémunéré (TNR) :
mesure alternative aux poursuites
prononcée par le·la Procureur·e de la
République, sans rémunération

LES PLACES OUVERTES ET MISSIONS TIG/TNR

En 2024, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont proposé 66 places d'accueil, grâce à **9 missions** distinctes proposées sur **33 sites**.

Ces accompagnements de mesures TIG / TNR ont été rendus possibles par l'engagement fort de **35 tuteurs** tout au long de l'année.

La répartition des places d'accueil :

Service Patrimoine Education 59 places	3 missions : <ul style="list-style-type: none">• Aide aux responsables techniques de sites• Aide aux équipes de nettoyage• Aide aux équipes de restauration
Service Funéraire 2 places	1 mission : <ul style="list-style-type: none">• Aide aux agents des cimetières
Service Espaces verts 1 place	1 mission : <ul style="list-style-type: none">• Aide aux jardiniers
Service Parc véhicules et ateliers 2 places	2 missions : <ul style="list-style-type: none">• Aide aux conducteurs manutentionnaires• Aide à l'agent d'entretien polyvalent de site
Service Eau et assainissement 2 places	2 missions : <ul style="list-style-type: none">• Aide terrassier monteur• Aide magasinier

LA FORMATION AU TUTORAT TIG EN PARTENARIAT AVEC L'ATIGIP

Les tuteurs volontaires bénéficient d'une formation générique proposée en interne par les Ressources Humaines pour les accompagner dans leur parcours de tuteurs tout public (TIG, stagiaire, apprentissage, immersion, insertion...). Mais pour aller plus loin, une formation spécifique sur les mesures pénales TIG/TNR leur est proposée.

Ce module est proposé par Madame Méliissa MARONO, Référente territoriale du TIG de l'Agence nationale du TIG et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP) du Ministère de la Justice, accompagnée d'un.e conseiller.ère pénitentiaire d'insertion et de probation.

Le 4 octobre 2024, cette formation a pu être suivie par 9 tuteurs récents ou nouveaux sur leurs missions au sein de la Collectivité, mais aussi par des nouveaux tuteurs d'autres partenaires du territoire : le Bailleur social Habitation Moderne et l'association Grandir Dignement, que nous avions accueillis pour une formation mutualisée.

Thomas LANGARD, chef du service Prévention urbaine, a pu assurer les propos introductifs en soulignant l'engagement des tuteurs, les fructueuses relations avec les services de la Justice, ainsi que le nécessaire partenariat entre structures d'accueil.



Madame Caroline ZENGERLÉ, directrice adjointe du Service pénitentiaire d'insertion et de probation, a présenté l'après-midi d'autres mesures judiciaires alternatives à l'enfermement, temps très apprécié par les participants présents aujourd'hui pleinement intégré à notre droit commun, en constant développement (Parcours post TIG, TIG citoyens....) et source d'inspiration pour d'autres collectivités en France.



LA VALORISATION DES TUTEURS

Afin de valoriser les tuteurs volontaires de son administration, la Collectivité octroie depuis 5 ans l'attribution d'une **indemnité** ponctuelle de fonction aux agents assurant un tutorat de proximité aux personnes en TIG/TNR, comme au titre d'autres types de tutorats.

Ce sont en effet les délibérations du 27 septembre 2019 modifiée par les délibérations du 25 octobre 2019 et du 18 décembre 2020 qui actent les modalités de versement de l'indemnité au titre du RIFSEEP.

Ce sont ainsi **31 tuteurs** volontaires qui ont perçu au mois de mars 2025, la prime TIG à hauteur de 46.86 € brut par mois couvert par l'accueil de TIG, pour l'année civile 2024.

La prime versée aux agents impliqués représente un montant total de **3 561 €** pour **7 061 h** réalisées.

La valorisation des tuteurs passe également par la **transmission de leur expérience** et savoir. Ainsi deux tuteurs agents de la Collectivité ont été invités par la référente territoriale du TIG à faire part de leur témoignage lors d'une formation de tuteurs TIG du bailleur Habitation Moderne le 28 mai 2024.

M. Youssef EL KHIAMI, responsable technique de site du groupe scolaire Jacqueline à Hautepierre, et M. William

KAVAY, alors responsable technique de site (jusqu'en juillet 2024) des écoles maternelle Claus et élémentaire des Romains à Koenigshoffen, ont accepté de partager leur expérience en toute sincérité. Ils ont évoqué les satisfactions, les appréhensions possibles, la plus-value de ce dispositif d'accueil de personnes sous main de justice et le quotidien de l'accompagnement.

Les échanges et le nombre de questions des futurs tuteurs côté bailleur social ont montré tout l'intérêt que peut avoir ce type de partenariat, cet échange entre pairs, pour le dispositif.



LE PARCOURS POST-TIG

Depuis novembre 2022 a démarré l'expérimentation d'un « parcours post TIG » grâce à l'appui du service Emploi et développement des compétences de nos collectivités et en lien vers les services de justice.

- Une **attestation de découverte professionnelle** est remise par le tuteur aux tigistes en fin de mesure lorsque celle-ci s'est montrée particulièrement positive. Il s'agit d'un support de dialogue et de bilan du TIG en fin de mesure mais est aussi un outil facilitant la suite du parcours du tigiste, par la valorisation de savoirs-être et de savoirs-faire. Pour les mineurs et jeunes majeurs, ce document peut être le premier délivré par une institution.

- Parallèlement, il est possible de tenter de donner une issue favorable aux éléments recommandés par les tuteurs, par une **suite professionnelle au sein de nos collectivités** sur des dispositifs d'insertion dès lors qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre le motif de la condamnation et la mission proposée : volontariat en service civique, stages, apprentissages, contrats d'insertion sur des métiers en tension. Un temps

d'échange est proposé sur orientation du tuteur, pour comprendre le projet professionnel, identifier les appétences et orienter au mieux à l'interne.

Pour l'année 2024, 15 attestations de découverte professionnelle ont été remplies par les tuteurs suite à des mesures effectuées de manière particulièrement positive, et remises directement aux intéressés, avec copie au SPIP et à la PJJ. Une personne a été rencontrée par la DRH pour lui expliquer les possibilités de recrutement au sein de la Collectivité.



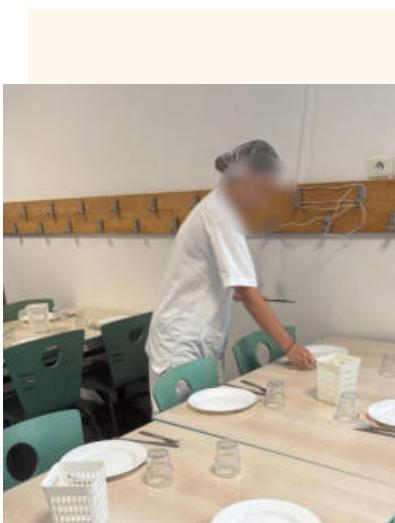
NOUVEAUTÉ 2024 : LE CONTRÔLE DE PROBITÉ

A la demande de la **PJJ** et pour se mettre en conformité avec l'évolution récente des textes officiels, la Collectivité a organisé un process et mis en place le « contrôle de probité ».

Pour la PJJ, ce contrôle implique la vérification du FIJAIS, le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes, pour les tuteurs accueillant des personnes mineures pour la réalisation de leur mesure TIG.

La mise en place du process approprié, qui impliquait d'informer l'ensemble des tuteurs volontaires concernés, et en lien avec la DRH de la Collectivité, a nécessité l'arrêt de l'accueil de mineurs pendant 6 mois.

Ainsi, l'accueil des mineurs orientés par la PJJ vers l'Eurométropole répond désormais aux exigences de l'Etat. Cette avancée doit permettre de mieux sécuriser à la fois les tigistes accueillis mais aussi les agents concernés et les usagers de nos services publics.



FOCUS SUR L'INSTRUCTION

- 81% des saisines reçues au guichet sont orientées vers une mission le jour même ou jusqu'à 3 jours après la réception de la demande. Le tuteur organise ensuite avec la personne les conditions de démarrage de la mesure TIG / TNR.
- Dans 79% des cas, la première affectation proposée a convenu à toutes les parties (au maximum le nombre de propositions a pu aller jusqu'à 4, pour des raisons différentes liées selon les cas à chacune des parties).



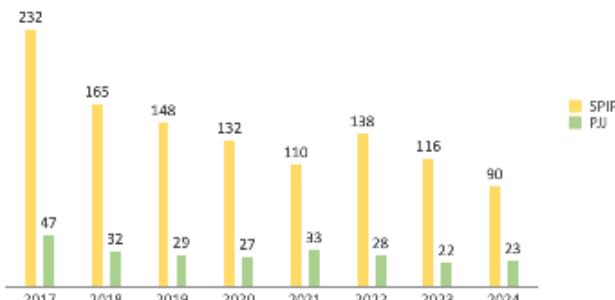
2

LES CHIFFRES CLÉS

LES 8 DERNIÈRES ANNÉES (2017/2024)

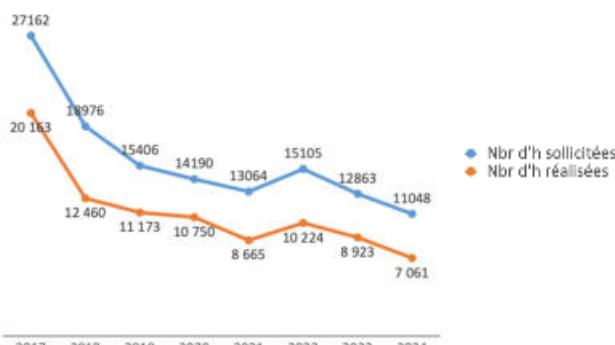
- > **1360** mesures reçues et instruites depuis 2017 représentant 127 814 h de TIG ou TNR à réaliser
- > **1 123** mesures pour personnes majeures orientées par le SPIP
- > **237** mesures orientées pour mineurs ou jeunes majeurs suivis par la PJJ.

Répartition des orientations SPIP – PJJ : nombre de mesures par année



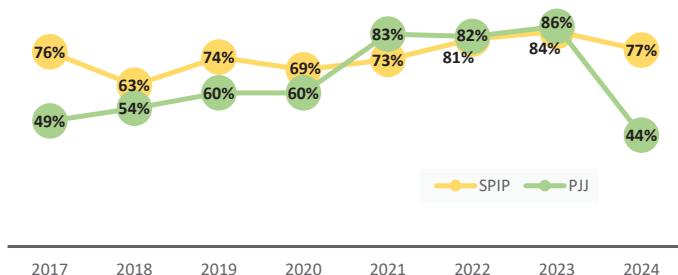
Explications possibles des variations : développement de nouvelles structures d'accueil de TIG localement sur le territoire, baisse du prononcé de la mesure par les magistrats comme sur l'ensemble du plan national, suspension des accueils de mineurs pendant 6 mois dans les services de la Collectivité pour mise en place du contrôle de probité.

Nombre d'heures de TIG/TNR prescrites et réalisées par an



Malgré une baisse réelle du nombre d'heures à réaliser (cumul des mesures par année), il y a un fait marquant : les mesures sont moins nombreuses mais sont à mettre au regard de leur temps de réalisation qui sont en moyenne plus longs.

Taux d'exécution des mesures (achevées ou démarrées) en %



L'année 2024 marque un recul dans le taux d'exécution des mesures orientées par le SPIP, encore plus marqué pour les mesures orientées par la PJJ, malgré le travail engagé entre la PJJ et la Collectivité pour améliorer la préparation des mineurs à l'exécution de la peine TIG et à l'accueil réservé sur site.

La difficulté liée à l'organisation des mesures sur les missions définies et à leur réalisation effective est réelle, cumulée au désormais nécessaire contrôle de probilté des agents tuteurs de mineurs sous main de justice.



ZOOM SUR L'ANNÉE 2024

LES DONNÉES GÉNÉRIQUES

Avec un taux d'exécution en baisse, les chiffres 2024 révèlent les difficultés de mises en œuvre des mesures sur la durée

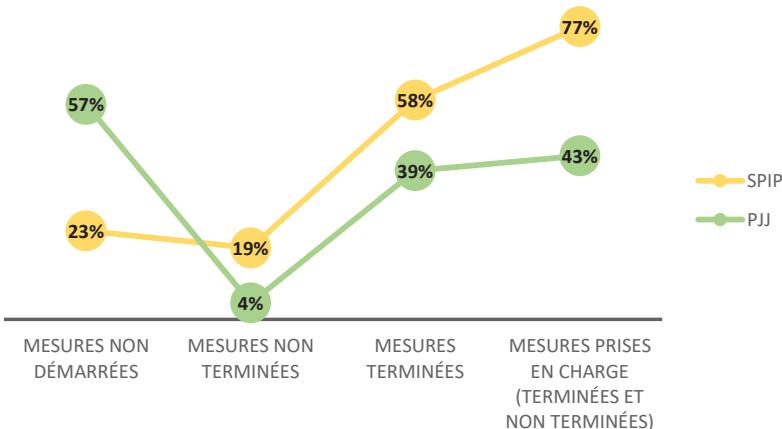
113 mesures TIG / TNR orientées vers la Collectivité,

pour **11 048 h** à réaliser

- > 107 personnes concernées
(6 personnes avaient 2 mesures TIG à réaliser)
- > 10 mesures TIG/TNR orientées en moyenne par mois sur l'année
- > 80 % des mesures orientées par le SPIP et 20 % par la PJJ
- > 3 mesures TNR

FOCUS SUR LES MESURES

Taux d'exécution des mesures 2024 en %

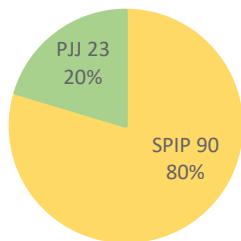


70 % des mesures orientées ont été exécutées

54 % des mesures qui ont démarré, ont été exécutées en totalité

* Les bonnes relations instituées entre tuteurs et personnes accueillies au titre des mesures TIG / TNR et la qualité de l'accueil n'excluent toutefois pas un certain nombre de raisons pour lesquelles les mesures finalement ne débutent pas ou n'arrivent pas à leur terme.

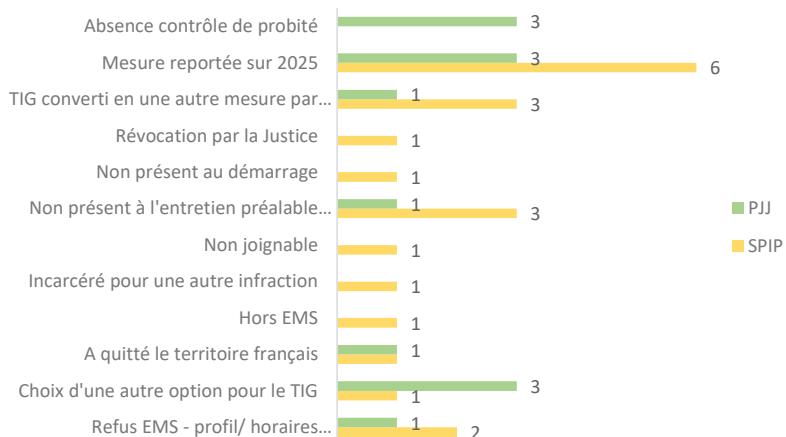
Nombre de mesures orientées



Motifs des mesures non démarrées

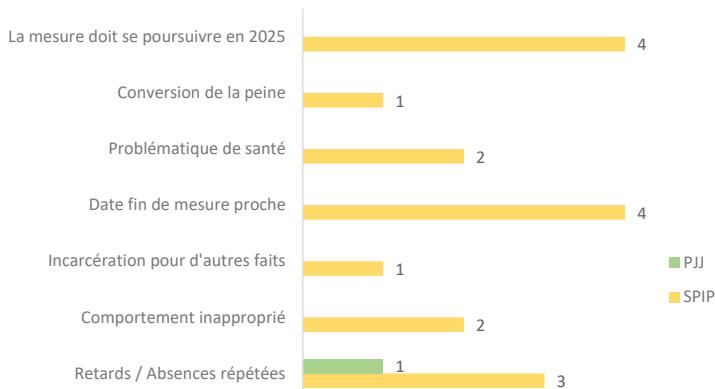
34 mesures non démarrées, soit 30 % des mesures*

*mais 22 % si l'on enlève les mesures reportées à 2025



Motifs des mesures démarrées mais non terminées

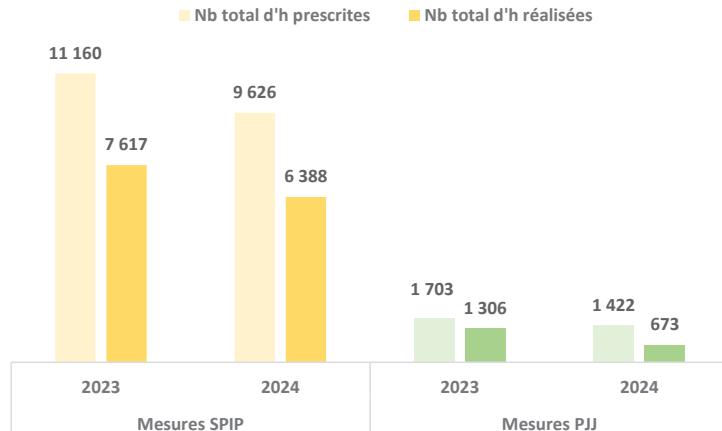
18 mesures non terminées, soit 16 % des mesures



Les mesures en nombre d'heures

Globalement, 11 048 h ont été prescrites en 2024, sur lesquelles 7 061 h ont été réalisées, soit un taux de 64 % de réalisation.

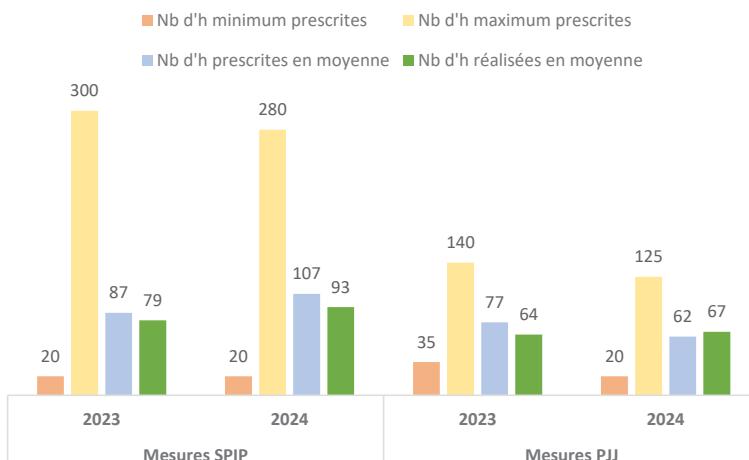
Répartition SPIP et PJJ des heures prescrites et réalisées



> 85 heures sollicitées en moyenne par mesure

> 80 heures réalisées en moyenne, par mesure démarrée

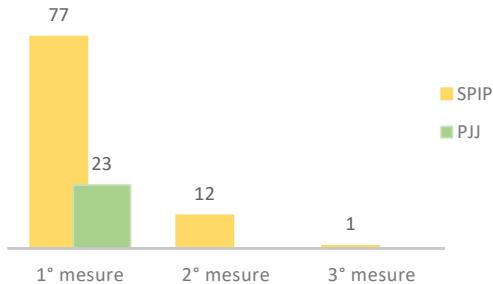
Répartition SPIP et PJJ pour l'ensemble des heures



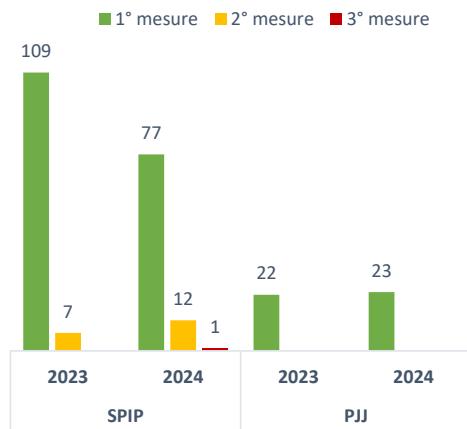
* Si les mesures sont moins nombreuses en 2024, elles représentent davantage d'heures réalisées au sein de la Collectivité, au titre du SPIP mais également au titre de la PJJ malgré quelques mois d'interruption de l'accueil de mineurs (délai nécessaire à la mise en place du contrôle de probité - cf partie I).

89 % des mesures orientées au sein de notre Collectivité sont des premières mesures TIG/TNR (hors éventuelles affectations préalables dans d'autres structures) – contre 95 % l'année d'avant.

2024



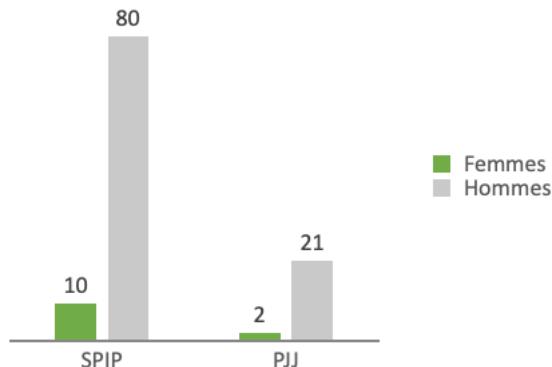
Comparaison 2023 / 2024



FOCUS SUR LES PROFILS

Nombre d'orientations par genre

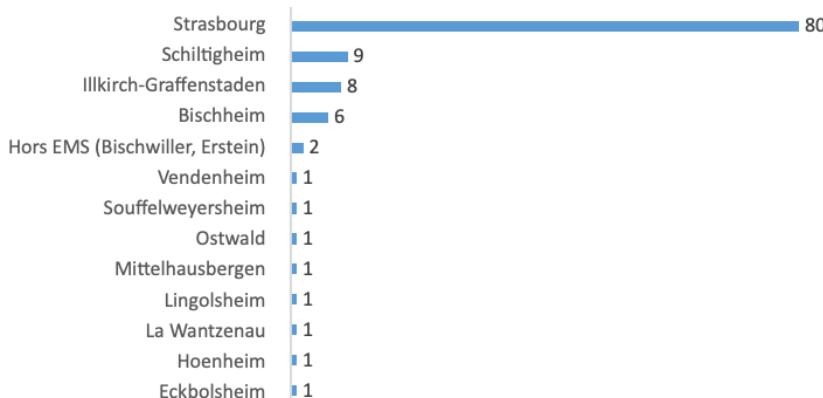
- > 107 personnes ont été adressées à la Collectivité pour réaliser leurs mesures TIG ou TNR, pour un total de 113 mesures
- > 79 mesures ont été réalisées : mesures achevées ou démarrées mais non abouties
- > 12 femmes orientées soit 11 % (13 % en 2023)



Répartition par commune de résidence

71 % des personnes orientées habitaient Strasbourg

25 personnes étaient hébergées par une structure sociale ou associative ou étaient sans domicile fixe, soit 22 %, le double de l'année précédente.



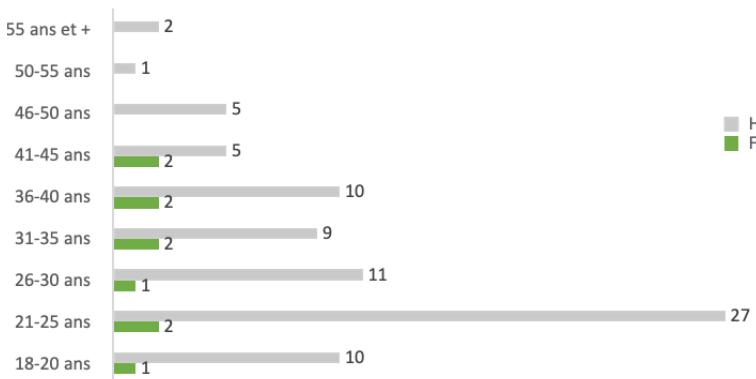
Tranches d'âge des personnes orientées par SPIP et PJJ

22 ans est l'âge moyen des personnes orientées

- SPIP > 21/25 ans est la tranche d'âge la plus représentée

- PJJ > 18 ans en moyenne

Tranches d'âges des personnes orientées par le SPIP



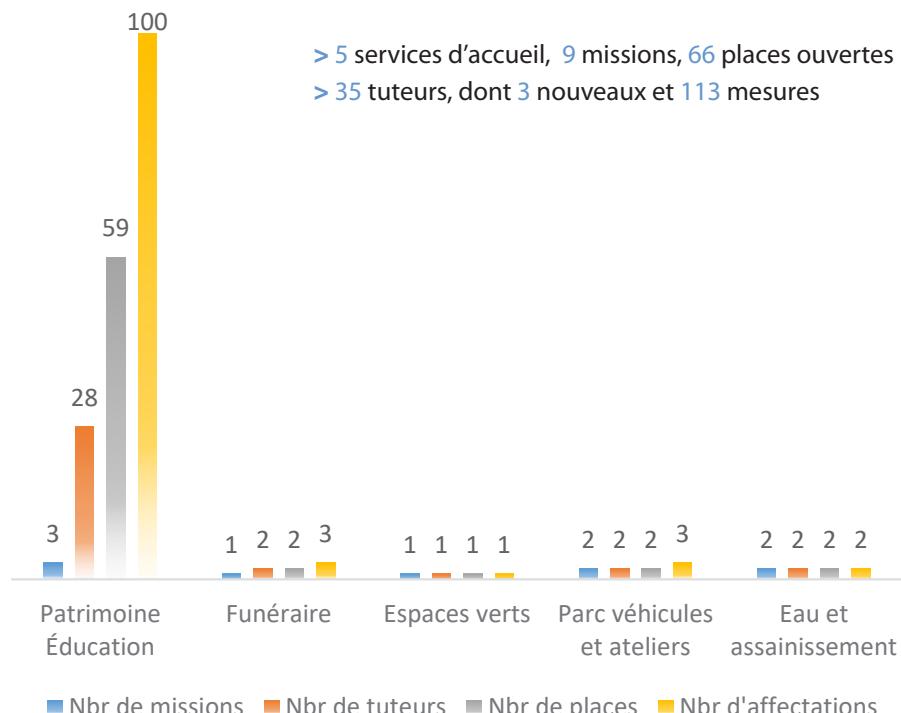
Âges des personnes orientées par la PJJ



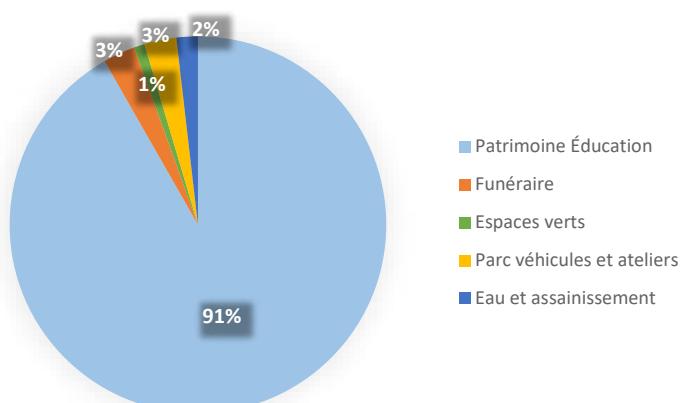
*Lorsque la peine de TIG a été prononcée par le Tribunal pour enfants, lors de la minorité du jeune, la PJJ peut choisir de conserver le suivi de la mesure de TIG après les 18 ans du jeune et jusqu'à ses 21 ans (ou se dessaisir au profit du SPIP). Cela évite un changement de référent.

FOCUS SUR LES ACCUEILS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Répartition des tuteurs, missions, places ouvertes et affectations par services



Répartition des affectations par services en 2024



3

LES ACTUALITÉS
DES PARTENAIRES
SPIP ET PJJ

Mme Malika MANKOUR, directrice du STEMO du Bas-Rhin



« Le travail d'intérêt général et le travail non rémunéré : deux alternatives aux poursuites judiciaires et à l'incarcération des jeunes sous main de justice. Une façon de les mettre sur la voie de l'insertion. Une peine alternative à l'incarcération à caractère éducatif pour les mineurs. »

L'objectif du TIG est double : sanctionner une infraction à la loi et offrir au jeune condamné l'opportunité de faire œuvre utile à l'égard de la collectivité et de trouver dans cette action une démarche de formation et d'insertion. Le travail d'intérêt général (TIG) est une peine qui peut être prononcée à l'encontre des mineurs âgés d'au moins 16 ans au moment du jugement pour sanctionner des délits punis d'une peine d'emprisonnement. Pour les mineurs, un travail d'intérêt général est prononcé par le tribunal pour enfants et mis en œuvre par les services de milieu ouvert de la protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) à savoir le Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert du BAS-RHIN . Le TIG doit impérativement présenter un caractère éducatif et favoriser l'insertion sociale du jeune condamné.

Cette mesure trouve sa place dans notre volonté de favoriser l'insertion tout en prévenant la récidive et répond au plan national stratégique de la DTPJJ, elle est portée par le service et les éducateurs et depuis 2023 est renforcée par la création de deux postes de Correspondantes Insertion pour le STEMO du BAS-RHIN.

C'est dans ce cadre-là et en lien avec la référente territoriale TIG, Mme MARONO, que nous travaillons en étroite collaboration avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg qui accueille les jeunes suivis par la PJJ qui sont condamnés à une peine de TIG.

Pour l'année 2024 c'est 37 mesures de TIG ordonnées pour les jeunes issus de Strasbourg et de l'Eurométropole et 3 pour Saverne et 5 pour Haguenau, les expériences sont réussies et permettent à certains jeunes de poursuivre par un stage ou un CDD au sein d'un service de la Ville de Strasbourg.

La richesse de ce partenariat qui existe depuis de nombreuses années, réside dans la fluidité des échanges, la réactivité des services et l'accueil d'une grande qualité des tuteurs qui prennent en charge les jeunes orientés par la PJJ. Des bilans réguliers sont organisés entre directions afin d'échanger sur les évolutions et les axes d'amélioration, dans l'attente du déploiement du TNR qui reste encore peu prescrit. »

M. Benjamin CHANSÉAUME, directeur fonctionnel du Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Bas-Rhin

«J'ai pris mes fonctions en mars 2024 à la tête du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Bas-Rhin.

Les SPIP interviennent dans le cadre du service public pénitentiaire proclamé à l'article L111-1 du code pénitentiaire. Ils participent à l'exécution des décisions et sentences pénales, au maintien de la sécurité publique et doivent s'organiser de manière à lutter efficacement contre la récidive en favorisant la réinsertion des personnes.

Le SPIP du Bas-Rhin est composé de 90 professionnels environ, dont une cinquantaine de conseillères et conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, en charge de l'accompagnement du public placé sous main de justice et d'une référente territoriale du TIG. Ses missions principales consistent en la dynamisation du travail d'intérêt général à l'échelle du département, le développement et la diversification de l'offre de postes de TIG, l'accompagnement des organismes d'accueil et la formation des tuteurs de TIG.

Outre les compétences et la motivation des agent.e.s qui composent le service, j'ai été frappé lors de mes premiers mois d'exercice par la densité du réseau partenarial local, facilitant les orientations, dispositifs partenariaux et conventionnements.

Cela est particulièrement visible s'agissant de la mise en œuvre du TIG au sein de l'EMS.

Le constat que je dresse du partenariat est très positif et beaucoup de SPIP envient notre situation : A ce jour, sur le territoire privilégié de l'EMS, l'offre de postes en TIG est actuellement supérieure à la demande. L'accent est ainsi mis sur le renforcement du partenariat existant, afin de le préserver, de mettre à jour les postes mobilisés et de mieux les faire connaître.



L'identification d'une ressource précieuse, en la personne de Mme EBSTEIN-BRETON, coordinatrice guichet unique TIG à l'EMS, est une condition du succès du partenariat actuel. Autre facteur de succès, la diversité des postes proposés, contribuant à l'adaptation des travaux aux qualifications, compétences et aspirations des personnes confiées au SPIP et à l'EMS, et à la consolidation des parcours d'insertion des publics orientés. Nombreux sont celles et ceux qui se saisissent ainsi de cette mesure judiciaire comme d'une opportunité de renforcement des savoir-faire et savoir-être en contexte professionnel.

L'engagement de l'EMS dans l'accueil du justiciable est politique, au sens noble du terme, d'organisation de la vie dans la cité. L'accueil au sein d'un service de l'EMS contribue au paiement de la dette contractée par l'individu à la société par la commission d'une infraction. Cet accueil restaure les conditions du vivre-ensemble.

Au cours de l'année 2024, des formations ont également été mises en œuvre afin de consolider le partenariat, et croiser les attentes et besoins respectifs du SPIP et de l'EMS, à l'image de la formation à l'applicatif TIG 360°. Puisse l'année 2025 être sereine, riche en synergies inspirantes et projets enthousiasmants.»

4

LES PERSPECTIVES 2025

Travail récurrent de mobilisation des services de la Collectivité

Le lien avec les services de nos deux collectivités est continu, tant avec les accueils déjà en place qu'avec la recherche de nouvelles missions :

- pour maintenir les accueils et accompagner les nouveaux tuteurs

Il est important de maintenir le lien avec les services et les tuteurs déjà habilités à accueillir des personnes en TIG/TNR, et de refaire le point sur le dispositif, sur le souhait des tuteurs de continuer leur accompagnement, sur le process du dispositif, les objectifs que nous formulons. Autant de sujets dont il est nécessaire de parler périodiquement.

- pour diversifier les missions professionnalisantes

En parallèle du maintien des accueils existants, il semble opportun de rechercher au sein de la Collectivité de nouveaux accueils possibles. Le nombre de tuteurs évolue légèrement, au vu des départs (départs à la retraite, départs de la Collectivité...) et des arrivées de nouveaux collègues qu'il faut prendre le temps de former.

L'objectif n'est pas tant d'augmenter le nombre de lieux d'accueil que de pérenniser voire de diversifier les missions en recherchant de nouveaux tuteurs volontaires sur des missions peut-être différentes.

Signature d'une nouvelle convention de partenariat associant Tribunal Judiciaire, Parquet, Agence nationale du TIG, DSPIP, DPJJ

Afin de valoriser les engagements de chacun, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg proposent à l'ensemble des partenaires du dispositif de s'associer au sein d'une convention unique. Les mouvements dans les services de l'Etat en 2024 n'ayant pas permis l'élaboration du nouveau conventionnement, il sera proposé que ce document remplace les conventions bilatérales précédentes au profit d'un partenariat multiple au regard des nouvelles évolutions réglementaires : justice des mineurs et prévention de la délinquance notamment.

Vers la constitution d'un réseau national de référents TIG au sein de Collectivités

Si la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont des partenaires reconnus de l'Etat dans le cadre de l'accueil des peines alternatives que sont le TIG et le TNR depuis plus de vingt ans, la situation n'est pas forcément la même ailleurs. Il nous semble ainsi intéressant de pouvoir donner de la visibilité aux lieux d'accueil de personnes sous main de justice que sont les collectivités territoriales. Il s'agirait de créer un réseau professionnel partenarial ouvert aux Collectivités accueillant déjà ou souhaitant mettre en place des accueils.

Crédits photos :

- Eric MABBOUDI, responsable technique de site GS Brigitte
- Philippe LOEB, responsable technique de site GS St Thomas
- Arnaud KLEIN, responsable technique de site GS Schluthfeld
- Aziz FUHRMAN, responsable technique de site GS Schwilgué
- Youssef EL KHIAMI, responsable technique de site GS Jacqueline
- Maud EBSTEIN-BRETON, coordinatrice dispositif TIG Ville et EMS

Conception graphique et impression Eurométropole de Strasbourg

Édition : Juillet 2025

Nos bilans

Toujours disponibles en ligne



Disponibles via le lien www.strasbourg.eu/travail-d-interet-general-tig



Pages internet dédiées

www.strasbourg.eu/travail-d-interet-general-tig

www.tig-insertion-pro.fr

www.justice.gouv.fr

TIG Strasbourg et Eurométropole

Contact-TIG@strasbourg.eu

Vidéo de présentation du TIG

<https://youtu.be/bBzhhaLNx4s>

Contact équipe nationale

Information-tig@justice.gouv.fr

Référent-e territoriale agence nationale du TIG

Referent.tig.67@justice.fr



Imprimé sur du papier recyclé